



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 avril 2026

**Objet : Affectation des résultats 2025 du budget de la régie du Vieux Port**

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

**Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 15h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée : 43**

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 37**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain DEL MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

**Etaient absents** : Monsieur Nicolas BATTINI.

**Ont donné pouvoir** :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;  
Monsieur François FABIANI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;  
Madame Marie STROMBONI à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;  
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI ;  
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2026/AVR/02/03 en date du 30 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la régie du vieux port ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 avril 2026 ;

**Considérant** qu'afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte financier unique, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante ;

**Considérant** que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique ;

**Considérant** que le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2025).

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA; Monsieur Matthieu RICCI ayant vote contre et Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Hélène SALGE ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI s'étant abstenus.*

### **Article 1er :**

- **Constate** les résultats Brut et Net de clôture de l'exercice 2025 suivants :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025	En €
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	705 824,36
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	- 419 570,35
<b>Résultat brut de l'exercice 2025</b>	<b>286 254,01</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2025	328 683,98
<b>Résultat Net de clôture 2025</b>	<b>614 937,99</b>

### **Article 2 :**

- **Précise** que le résultat net de la section d'investissement est de - 90 886.37 € et qu'il convient de le couvrir

Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	83 388,31
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	548 805,37
+ Solde reporté de l'exercice 2024	45 846,71
<b>= Résultat Brut de la section d'Investissement</b>	<b>- 419 570,35</b>
+ Solde Restes à Réaliser 2025	328 683,98
<b>= Résultat Net de la section d'Investissement</b>	<b>- 90 886,37</b>

### **Article 3 :**

- **Précise** que le résultat de la section d'exploitation s'élève à **705 824.36 €**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026  
Publication : 11/05/2026

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2025	1 106 755,54
- Dépenses de l'exercice 2025	939 286,89
+ Solde reporté de l'exercice 2024	538 355,71
<b>= Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>705 824,36</b>

**Article 4 :**

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Primitif 2026 le déficit brut de la section d'investissement : 419 570,35 €.

**Article 5 :**

- **Décide** d'affecter au compte 1068 du Budget primitif 2026, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 100 000,00€.

**Article 6 :**

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2026 : 605 824,36 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 07/05/2026

Signé électroniquement le 07/05/2026

Paul TIERI  


Gilles SIMEONI  


*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*